



PROCÈS-VERBAL N°6

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : 06/04/2023

District du Cher à St Doulichard

Présidence : M. Alain DESOEUVRES

Présents : Mrs Frédéric DEMAY (28), Patrick CHAMPAGNAT (36), Bernard FREULON (37), Éric JOUBERT (45), Maurice FOURNILLON (41), Jean-Claude CLOUVET (18) et Guy MALBRAND

Assistent à la séance : Mme Cindie HUDE, Référente administrative
MM. Jean-Paul MARCHAL (gestion FAFA)
Mme Sylvie GUILBAUDAUD, Référente administrative 18



Glossaire :

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives
CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
CDTIS : Commission Départementale des Terrains et Installations sportives
AOP : Arrêté d'Ouverture au Public
PV CDS : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité
AAC : Attestation Administrative de Capacité pour 299 personnes maximum
SYN : terrain synthétique
PN : Pelouse naturelle
M² HS : surface hors sanitaire
AP : Avis préalable

INFOS :

Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation

A TOUS LES DISTRICTS DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL :

La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée "zone de dégagement" en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)

POUR VOS PROJETS, PENSEZ AVIS PREALABLE

La CRTIS rappelle que tout projet accompagné ou pas d'un FAFA doit faire l'objet d'un avis technique préalable. Trop de dossier arrivent en demande de classement et ne sont pas conformes à la réglementations 2021. Il y va des finances de vos communes.

Merci d'avance de communiquer pour un avenir plus serein.

- ❖ *La Commission présente ses plus sincères condoléances à Miguel Morichon suite au décès de son frère et lui apporte tout notre soutien.*
- ❖ *La CRTIS remercie le District 18, son président et la CDTIS pour la réception de la CRTIS à son siège.*



RETOUR CFTIS pour classements validés

La C.F.T.I.S. confirme le 23/02/2023 l'ensemble des propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°5 dont les notifications ci-dessous

- **MER – STADE BERNARD GUIMONT 1 – NNI 411360101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 25/11/2022.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 20/09/2023 (Date du relevé + 12 mois).

- **ROMORANTIN LANTHENAY – STADE JULES LADOUMEGUE 1 – NNI 411940101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 25/11/2022.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 26/09/2023 (Date du relevé + 12 mois).

- **VINEUIL – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 412950101**

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 25/11/2022.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 15/09/2023 (Date du relevé + 12 mois).

- **CHARTRES - STADE JACQUES COUVRET 1 - NNI 280850101**

Cette installation est classée en Niveau T2 PN jusqu'au 12/02/2024.

Elle constate la mise en place des bancs de touche joueurs de 7,5 m.

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. maintient un classement de cette installation en Niveau T2 PN jusqu'au 12/02/2024.

- **ROMORANTIN LANTHENAY - STADE JULES LADOUMEGUE 1 - NNI 411940101**

Cette installation est classée en Niveau T2 PN jusqu'au 16/09/2025.

La C.F.T.I.S. constate les non-conformités mineures suivantes :

Les bancs de touche joueurs mesurent **6 m au lieu de 7,50 m** (Art. 3.9.5.1)

Le local infirmerie/antidopage doit retrouver sa fonction d'origine

Le bac à sable du saut en longueur doit être au même niveau que la pelouse.

Elle rappelle qu'afin de sécuriser le parking des officiels, les portails doivent être fermés les jours de match afin d'éviter tout contact avec le public.

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. confirme un classement de cette installation en Niveau T2 PN jusqu'au 30/03/2028, sous réserve de la levée des non-conformités citées avant le 30/06/2023

- **DREUX - STADE PAUL BERT 2 - NNI 281340402**

Cette installation était classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 15/07/2022.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Travaux (T3 SYN) jusqu'au 30/06/2023.

Attention : passé cette date, l'installation sera en retrait de classement donc : plus de compétitions officielles sur le 281340402.



INFO : CONTROLE DES PELOUSES DE T1 à T3 105 x 68

Ce contrôle est **exigé tous les 5 ans**

- ✓ Date classement + 5 ans (A compter du 01/07/2021)
- ✓ Pour un changement de pelouse
- ✓ Pour la création d'un 105 x 68 (dimension unique > 105 x 68 – Ed 2021)

POINT SUR LES POSSIBLES ACCEDANTS AU 07/04/2023

N3 vers N2 – Gestion CFTIS

TOURS Vallée 1 **T2PN** – AVOINE Vignaud – **T3PN (Visite Guy à faire)** – OUEST TOURANGEAU
Balan **T2 PN**

R1 vers N3 – Gestion CFTIS

BLOIS Leroi **T2PN** - BOURGES MOULON **T3SYN Raimbault 5** – MANVILLIERS **Travaux Maroquin**

R2 vers R1

A >> ACP TOURS Danemark **T3SYN** – B>> SARAN Mazzuca **T3PN**

R3 vers R2

A<< TOURS 2 **T4PN n°7 ou 10 SYN** – MONNAIE **Travaux** - B>> MALHERBOIS Joigneau **T5PN** -
C>> TROUY **T5SYN** - D>> RICHELIEU **T5PN**

D1 vers R3

18>> VIERZON 3 **T2SYN** – BELLEVILLE EBSV **T6PN**
28>> BEAUVOIR Prévot **T6PN** - DREUX HORIZON Montessori **T6PN** – LUCE 2
36>> BUZANCAIS **T5PN** – ARGENTON USHP **T4PN** – REUILLY **T4PN**
37>> JOUE 2 **T4PN** – LOCHES **T4PN** - TOURS DYNAMIC Tourette **T4SYN**
41>> VINEUIL **T3PN** – FOOT SUD MAINTENON **T5PN** – SOINGS **T4PN**
45>> NEUVILLE – MANDORAIS VILLEMANDEUR **T4PN** – SARAN 3 **T4SYN**

D2 vers D1 – Gestion District

18>> LURY MEREAU **T6PN** + CHARENTON/CHER **T6PN**
28>> SOURS **T5PN** + NOGENT LE ROTROU **T5PN et SYN**
36>> TOUVENT Chateauroux Guignard **T4PN ou SYN** – ARDENTES **T6PN** – POINCONNET 2 **T4PN et SYN** + AIGURANDE municipal **T5PN**
37>> AMBOISE **T3PN** + OUEST TOURANGEAU – VEIGNE **T5PN**
41>> Petite beauce OUCQUES **T5** – VILLE AUX CLERCS **T6PN** + ST GEORGES **T6PN** – PRUNIER
BRACIEUX **T5PN** – CHAILLES Métais 3 **T4SYN**
45>> Deportivo l'île Arrault ST PRYVE **T4SYN** - CHALETTE **T4PN** – SMOC St Jean de Braye **T3SYN**
+ NANCRAZ **T6PN** – PITHIVIERS 2 Piquemal **T3PN** – BOIGNY CHECY **T5PN**



District du Cher

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.2 Confirmations de niveau de classement

■ MORTHOMIERS – STADE MUNICIPAL – NNI 181570101

Cette installation est classée T6 jusqu'au 14/12/2030

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier T6 suite à des non conformités mineures sur l'aire de jeu et la hauteur des buts

- ✓ Visite de Mrs Clouvet, Garcia et Lorgeoux du 09/03/2023
- ✓ Fournir un AOP ou AAC

Au regard des documents transmis, la CRTIS maintient le classement de cette installation en niveau T6 PN sous réserve de la levée des non conformités avant le 01/05/2023.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

■ VERDIGNY – STADE MUNICIPAL – NNI 182740101

Cette installation est classée T5 jusqu'au 10/12/2029

La CRTIS reprend note de la demande d'avis préalable du 20/07/2022 pour un projet de réfection de pelouse, d'un arrosage intégré ainsi que des documents transmis :

- ✓ Délibéré du 09/11/2022
- ✓ Arrosage intégré sur 90 x 60 avec type d'arroseur Rain Bird FC 55 (voir si agréé foot)
- ✓ Plan de masse de l'aire de jeu de 90 x 60 – dégagement 2m50 avec traçage de 2 FootA8
- ✓ Main courante dos but

La CRTIS rappelle :

- ✓ Que la main courante et tout obstacle doivent être à 2m50 minimum de la ligne de touche

La CRTIS émet un avis favorable pour ce projet (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021) sous réserve que l'ensemble de l'installation soit conforme aux prescriptions de ce niveau T7 PN à l'issue des travaux (Erreur à la migration).

4.4 Création ou Mise aux normes vestiaires pour un niveau T4 ou plus

■ SAINT DOULCHARD – STADE DES VERDINS – NNI 182050101

Cette installation était classée T5 jusqu'au 01/06/2023

Cet équipement fait l'objet d'une réhabilitation de vestiaires pour un niveau projeté T3

- ✓ Demande d'avis préalable du 16/03/2023 signée du maire
- ✓ Reçu plan pour la réhabilitation de vestiaires par mail du 24/02/2023
 - 2 vestiaires jumelés par une zone sèche pour +/6 30m² hors sanitaire
 - 1 vestiaire arbitres de 12m² HS + 1 pour féminine indépendant
 - Bureau « délégués » dans salle de réunion
 - Sanitaire joueurs, délégués et arbitres
 - Sanitaire public indépendant
 - Aire de jeu 105 x 68
 - Prévoir liaison sécurisée vestiaires / aire de jeu (obligatoire)



La CDTIS propose un avis favorable pour ce projet (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021) sous réserve que l'ensemble de l'installation soit conforme aux prescriptions de ce niveau T3 PN minimum à l'issue des travaux
Une visite sera effectuée, travaux terminés, par la CFTIS / CRTIS

4.5 Éclairage initial

■ VERDIGNY – STADE MUNICIPAL – NNI 182740101

Cet éclairage n'est pas classé

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 20/07/2022 pour un éclairage E7 LED initial pour un T7 et couvrant les 2 FootA8 et des documents suivants :

1/ Délibéré du 09/11/2022

2/ Une étude photométrique **LED** en date du 18/01/2022

- Dimension de l'aire de jeu : 90 x 60
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 16m LB -- 5m LT
- Hauteur minimum de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 8 LED
- Projecteur Eclatec Kéris 5
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 44,1
- Température de couleur : 5700k
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 212 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,53
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,73
- Zone de sécurité (points bis calculés) : non calculés

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

■ SOULANGIS – STADE LOUIS GUILLERAULT – NNI 182530101

Cet éclairage n'est pas classé

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 27/03/2023 pour un éclairage E7 LED et des documents suivants :

1/ Une étude photométrique **LED** en date du 12/01/2023

- Dimension de l'aire de jeu : 100 x 60
- Implantation : Latérale 2 x 3 mâts – 16m LB -- 5m LT
- Hauteur minimum de feu : **12m**
- Nombre total de projecteurs : 6 LED
- Projecteur : Optivision LED gen 3.5
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = **supérieur à 50**
- Température de couleur : 5700k
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 106 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,50
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,70
- Zone de sécurité (points bis calculés) : non calculés

La CRTIS émet un avis préalable défavorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED.



District de l'Eure-et-Loir

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.1 Classements initiaux

■ DREUX – STADE JEAN BRUCK – NNI 281340103

Cette installation n'est pas classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en FootA8 du 28/03/2023

- ✓ Rapport de visite de Mr Demay du 28/03/2023

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau FootA8 PN jusqu'au 06/04/2033

■ DREUX – STADE JEAN BRUCK – NNI 281340105

Cette installation n'est pas classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en FootA8 du 28/03/2023

- ✓ Rapport de visite de Mr Demay du 28/03/2023

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau FootA8 PN jusqu'au 06/04/2033

■ TERMINIERS – STADE ROGER RENARD – NNI 283820101

Cette installation était classée T6 PN (par erreur)

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 14/04/2023 suite aux travaux effectués

- ✓ Rapport de visite de Mr Demay du 14/04/2023
- ✓ AAC du 14/04/2023 signée du maire

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 06/04/2033

1.2 Confirmations de niveau de classement

■ CHATEAUDUN – STADE KLEBER ET ALBERT PROVOST – NNI 280880101

Cette installation était classée T6 jusqu'au 10/06/2021, puis fermé par arrêté à cause de la tribune (vestiaires situés ci-dessous)

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T5 du 13/03/2023 suite à des travaux de sécurité sous la tribune

- ✓ Visite de Mrs Desoeuvres et Demay du 28/02/2023 confirmant les travaux effectués
- ✓ Reçu arrêté de réouverture de la tribune et des vestiaires (Art n° A/2023-067) signé du maire
- ✓ PV de sécurité du 06/02/2023 par Qualiconsult

Le changement de niveau ne peut être effectif pour cause :

- ✓ Jumelage des vestiaires par les douches

La CRTIS propose un plan projet pour niveau T4

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 06/04/2033.



■ JOUY – STADE MARCEL JARDE – NNI 282010101

Cette installation est classée T5 jusqu'au 18/07/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 10/03/2023

- ✓ Rapport de visite de Mr Demay du 01/03/2023
- ✓ AAC pour 299 personnes du 07/04/2023

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 06/04/2023

■ JOUY – STADE MARCEL JARDE 2 – NNI 282010102

Cette installation est classée T7 jusqu'au 18/07/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 du 10/03/2023

- ✓ Rapport de visite de Mr Demay du 01/03/2023 notant une utilisation en 2 FootA8 (90 x 52m)

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 06/04/2023

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.4 Création ou Mise aux normes vestiaires pour un niveau T5 ou plus

LUCE – STADE FRANCOIS RICHOUX – NNI 282180201

■ LUCE – STADE FRANCOIS RICHOUX – NNI 282180201

Cette installation était classée T7 jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier au PV 5 du 02/02/2023 et des documents reçus :

- ✓ Demande d'AP du 30/03/2023 signée de l'Adjoint aux sports
- ✓ Lettre d'intention du 13/03/2023
- ✓ **Attente du plan projet coté**

La CDTIS propose un avis favorable pour ce projet (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021) sous réserve que l'ensemble de l'installation soit conforme aux prescriptions de ce niveau T4 PN minimum à l'issue des travaux
Une visite sera effectuée, travaux terminés, par la CRTIS.

4.5 Éclairage initial ou modification LED

■ HANCHES – STADE MUNICIPAL – NNI 281910101

Cet éclairage n'est pas classé

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 09/02/2023 pour un éclairage E7 LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Courrier d'intention du 09/01/2023 signée du maire
- ✓ Une étude photométrique pour E7 LED en date du 22/12/2022
- Dimension de l'aire de jeu : 100 x 60 m
- Implantation : Latérale 2 x 3 mâts – 7m LB – 5m LT
- Hauteur minimum de feu : 16m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (3 par mât)
- Projecteur SpA 1898 LED 196W
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = non fourni



- Température de couleur : 5700k
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 28 (75 lux mini pour E7)
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,12
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,37 (0,40 mini pour E7)
- Zone de sécurité (points bis calculés) : non calculés

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CRTIS émet un avis préalable défavorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

■ CHARTRES – HALL DES SPORTS JEAN COCHET – NNI 280859904

Cette installation n'est pas classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en Futsal 3 du 17/03/2023.

- ✓ Rapport de visite de Mrs Desoeuvres et Demay du 23/03/2023
- ✓ Fournir AOP et PV de sécurité

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 3 jusqu'au 06/04/2033

Une visite CFTIS sera programmée pour un changement de niveau en Futsal 1.

8. AFFAIRES DIVERSES

■ MAINVILLIERS – STADES DE LA BILTERIE et BERNARD MAROQUIN – NNI 282290101 et 0102

- ✓ Visite de Mrs Desoeuvres et Demay du 02/03/2023 pour contrôle des vestiaires de la Bilterie afin de les attribuer à Bernard Maroquin à titre provisoire suite à la réhabilitation des vestiaires sous tribune de Bernard Maroquin pour niveau T3 minimum
- ✓ Club en position d'accession en N3
- ✓ Fournir protocole de dérogation : Délibéré de Conseil + échéancier des travaux

■ CHARTRES – STADE JACQUES COUVRET – NNI 280850101

- ✓ Reçu photos des bancs de 7m50

Rapport de visite transmis à la CFTIS.

■ DREUX – STADE PAUL BERT 2 – NNI 281340402

Cette installation était classée T3 SYN jusqu'au 15/07/2022 suite à des tests in situ non conformes. La CRTIS a redonné 6 mois afin de régler ce dossier et permettre à la Commission des Championnats District d'y poursuivre la gestion des matchs. (Mise à disposition : Septembre 2010)

- ❖ Visioconférence du 23/03/2023 concernant la surface de jeu et les tests

Présents :

- ✓ Ville de Dreux – Mmes Meyhrate et Benabi – Mrs Guenzi et Lowe
- ✓ District et Ligue – Mrs Troysi – Desoeuvres – Demay – Monnier et Malbrand



La CRTIS demande par retour :

- ✓ Une lettre de motivation datant le changement de surface synthétique et signée du maire
- ✓ Une demande d'AP

Reçu le 28/03/2023 et transmis à la CFTIS à réception par Mr Malbrand :

- ✓ Mail de la ville de Dreux signé du maire avec projet et date de début (juin 2023)
- ✓ Rapport de visite de Mr Demay du 28/03/2023 (si déchirure ou autre)
- ✓ Liste des présents à cette visite

Les pièces de ce dossier sont transmises à la CFTIS pour décision à sa réunion du 30/03/2023

■ **JOUY – STADE MARCEL JARDE 2 – NNI 2802010102**

L'éclairage de cette installation n'est pas référencé sur Stadium

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des résultats suivants :

- ✓ 32 lux – 0,47 et 0,62

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS ne peut classer de cet éclairage.

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

■ **CHARTRES – HALL DES SPORTS JEAN COCHET – NNI 280859904**

L'éclairage de cette installation est initial

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 2 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/03/2023
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Demay en date du 23/03/2023
- ✓ Type de sources : SYLVANIA FHO 80 – température de couleur : 4000
- ✓ Hauteur luminaires : 7m20

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 1380 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,70

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.80

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau EFutsal 2 et transmettra à la CFTIS, visite effectuée.

9.2 Confirmations de classement

■ **SAINT GEORGES SUR EURE – STADE JEAN LEROY – NNI 283370101**

L'éclairage de cette installation était classé E5 jusqu'au 28/03/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27/02/2023
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Demay en date du 22/02/2023
Type de sources : Iodure Métallique

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 218 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,50

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.72

➤ Zone de sécurité (points bis calculés) : conformes

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 06/04/2025.



9.3 Changements de niveau de classement

■ LUCE – STADE DES PETITS SENTIERS – NNI 282180301

L'éclairage de cette installation était classé E6 jusqu'au 26/10/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06/03/2023
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Demay en date du 23/11/2022
Type de sources : LED

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 144 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,31 (E6 >> mini 0,4)

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.47 (E6 >> mini 0,6)

Zone de sécurité (points bis calculés) : conformes

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 06/04/2026.

■ JOUY – STADE MARCEL JARDE – NNI 2802010101

L'éclairage de cette installation était classé E5 jusqu'au 09/11/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/03/2023
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Demay en date du 01 :03/2023
Type de sources : Iodure Métallique

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 140 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,16 (E6 >> mini 0,4)

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.35 (E6 >> mini 0,6)

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS ne peut classer de cet éclairage.

District de l'Indre

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.2 Confirmations de niveau de classement

■ LE POINCONNET – STADE JEAN DELAVEAU – NNI 361590101

Cette installation était classée T4 jusqu'au 01/10/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T4 du 09/03/2023 suite à création de vestiaires

- ✓ Rapport de visite de Mr Champagnat du 09/03/2023

Au regard des documents transmis, la CRTIS maintient le classement de cette installation en niveau T4 PN.



■ LE POINCONNET – STADE JEAN DELAVEAU 2 – NNI 361590102

Cette installation était classée T4 jusqu'au 01/10/2026 (mise à disposition 01/10/2016)
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T4 SYN du 09/03/2023 suite à création de vestiaires

- ✓ Rapport de visite de Mr Champagnat du 09/03/2023

La CRTIS rappelle que les tests in situ devront être faits avant le 01/10/2026

Au regard des documents transmis, la CRTIS maintient le classement de cette installation en niveau T4 SYN

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.2 Tests in-situ de maintien de classement

■ CHATEAUROUX – STADE GUIGNARD 2 (PLAINE DE JEUX DE TOUVENT) – NNI 370446002

- ✓ Reçu tests in situ conformes + Dossier labo d'identification sous couche + moquette

La CRTIS confirme le classement.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.5 Éclairage initial ou en modification LED

■ LE POINCONNET – STADE JEAN DELAVEAU 2 – NNI 361590102

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 06/12/2024

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 09/03/2023 pour un éclairage E6 LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Une étude photométrique pour E6 LED en date du 21/03/2023
- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 17,50m LB – 4,20m LT
- Hauteur minimum de feu : 20m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (3 par mât)
- Projecteur Optivision Gen 3.5 LED
- Température de couleur (k) : 5700
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 43,2
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 198
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,65
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,83
- Zone de sécurité (points bis calculés) : calculés

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

District de l'Indre-et-Loire

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.2 Confirmations de niveau de classement

■ CHAMBRAY LES TOURS – STADE DUBREUIL 1 – NNI 370500101

Cette installation était classée T6 jusqu'au 13/12/2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T6 du 08/02/2023

- ✓ Visite de Mrs Freulon et Dutheil du 08/02/2023

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 06/04/2033.



■ CHAMBRAY LES TOURS – STADE DUBREUIL 4 – NNI 370500104

Cette installation était classée T6 Stab jusqu'au 24/03/2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T6 du 08/02/2023

- ✓ Visite de Mrs Freulon et Dutheil du 08/02/2023 (Pas de vestiaire)

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 Stab jusqu'au 06/04/2033

■ BLERE – STADE DES AIGREMONTS (Ex REFLESOIR 2) – NNI 370270202

Cette installation était classée T7 stab jusqu'au 06/07/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T7 du 07/03/2023

- ✓ Visite de Mrs Freulon et Mazaufroy du 07/03/2023

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 Stab jusqu'au 06/04/2033

■ BLERE – STADE DU REFLESOIR – NNI 370270201

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 06/07/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T7 du 07/03/2023

- ✓ Visite de Mrs Freulon et Mazaufroy du 07/03/2023

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 06/04/2033

■ ROUZIERES DE TOURAINE – STADE BABIN DURIGHELLO – NNI 372040101

Cette installation était classée T6 jusqu'au 13/12/2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T6 du 20/03/2023

- ✓ Visite de Mr Freulon du 20/03/2023

- ✓ Fournir AAC ou AOP

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 06/04/2031

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

■ MONTBAZON – STADE DE LA GRANGE ROUGE – NNI 371540101

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 07/01/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T6 du 14/03/2023

- ✓ Visite de Mrs Freulon et Dutheil du 14/03/2023 signalant une installation non close

- ✓ Fournir AAC ou AOP

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 06/04/2033



2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN - EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

■ TOURS – COMPLEXE DE LA VALLEE DU CHER 11 – NNI 372610111

Cette installation était classée FootA11 Stab jusqu'en 2015 et en travaux depuis

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T7 SYN provisoire suite à la modification de Stabilisé en SYN du 17/03/2023

- ✓ AP du 06/04/2022 par CRTIS Centre
- ✓ Rapport de visite de Mrs Freulon et Dutheil du 14/03/2023 signalant une installation encore « en travaux »
- ✓ Fournir AAC ou AOP

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 SYN provisoire jusqu'au 05/05/2023

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4 Eclairage initial ou modification en LED

■ BRASLOU – STADE DE LA VALIGON – NNI 370340101

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 28/02/2020

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 24/03/2023 pour un éclairage E6 LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Dossier FAFA du 30/03/2023
- ✓ Une étude photométrique pour E6 LED en date du 24/01/2023
- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 18m LB – 5m LT
- Hauteur minimum de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (3 par mât)
- Projecteur Optivision Gen 3 LED
- Température de couleur (k) : 5700
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45,7
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 180
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,59
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,79
- Zone de sécurité (points bis calculés) : calculés

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

8. AFFAIRES DIVERSES

■ LANGEAIS – STADE PICHARD GOUJON – NNI 371230101

Rendez-vous du 20/02/2023 pour étude de clôture permettant un classement T5 ou T4 obligatoire pour évoluer en D1

Présents : Mrs le maire, 2 adjoints et service technique

- ✓ Rapport de visite de Mr Malbrand du 20/02/2023
- ✓ Projet à fournir avant le 01/04/2023

Sans réponse avant le 30/06/2023, le club devra trouver un terrain de repli, niveau T5 minimum.



■ SAINT CYR SUR LOIRE – COMPLEXE SPORTIF GUY DRUT – NNI 372140101

Cette installation était classée T3 PN jusqu'au 28/06/2024

- ✓ Reçu déclaration de fermeture du complexe pour travaux de réfection du 17/04 au 31/08/2023 signée par le Délégué municipal à la vie associative et sportive

Ce complexe ayant un classement fédéral T3, la CRTIS demande des informations sur le type de travaux prévus. **Concernant le football, un avis préalable est demandé**

Possibilité d'un équipement de repli mais niveau T3 PN ou SYN minimum

Transmis aux Commissions des championnats Ligue et District

Cet équipement « en travaux » ne pourra être utilisé en compétitions officielles qu'après visite de la CRTIS.

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.2 Confirmations de classement

■ CHAMBRAY LES TOURS – STADE DUBREUIL 5 (SYN) – NNI 370500105

L'éclairage de cette installation était classé E7 jusqu'au 14/12/2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/02/2023
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Freulon et Dutheil en date du 06/02/2023

Type de sources : Iodure Métallique

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 172 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,41
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.63

Zone de sécurité (points bis calculés) : conformes

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 06/04/2025.

■ CHATEAU RENAULT – STADE JOSEPH RENARD – NNI 370630101

L'éclairage de cette installation était classé en travaux jusqu'au 06/10/2020 (Ex E5 Ed 2014)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13/02/2023
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Freulon en date du 13/02/2023

Type de sources : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 264 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,45 (0,50 mini E5)
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.63

Zone de sécurité (points bis calculés) : conformes

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 LED jusqu'au 06/04/2027.



■ **ESVRES SUR INDRE – STADE GEORGES L'HERMITE – NNI 371040101**

L'éclairage de cette installation était classé E7 jusqu'au 31/12/2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15/02/2023
- ✓ Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Freulon en date du 15/02/2023
Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 136 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,24 (0,40 mini E6)
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.49

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 06/04/2025.

■ **AMBOISE – STADE GEORGES BOULOGNE – NNI 370030101**

L'éclairage de cette installation était classé E5 jusqu'au 17/12/2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15/02/2023
- ✓ Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Freulon en date du 14/02/2023
Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 283 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,63
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.79
Zone de sécurité (points bis calculés) : conformes

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 06/04/2024.

■ **METTRAY – STADE DE LA VALLEE – NNI 371520101**

L'éclairage de cette installation était classé E5 jusqu'au 09/10/2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27/02/2023
- ✓ Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Freulon en date du 27/02/2023
Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 231 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,56
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.72
Zone de sécurité (points bis calculés) : conformes

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 06/04/2025.



■ INGRANDES DE TOURAINE – STADE JEAN LOISEAU – NNI 371200101

L'éclairage de cette installation était classé E7 jusqu'au 11/12/2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06/03/2023
- ✓ Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mrs Freulon et Dutheil en date du 06/03/2023

Type de sources : Iodure Métallique

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 91 lux
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.49

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 06/04/2025.

■ BOURGUEIL – STADE JEAN CAUSERET – NNI 370310101

L'éclairage de cette installation était classé E6 jusqu'au 10/02/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06/03/2023
- ✓ Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mrs Freulon et Dutheil en date du 06/03/2023

Type de sources : Iodure Métallique

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 212 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,40
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.69

Zone de sécurité (points bis calculés) : conformes

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 06/04/2025.

District de Loir-et-Cher

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.1 Classements initiaux

VEUZAIN SUR LOIRE – STADE CHARLES DIARD 2 à ONZAIN – NNI 411670102

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 04/10/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T7 SYN du 22/03/2023 (Date de mise en service : 13/03/2023)

- ✓ AP du 15/06/2020
- ✓ Rapport de visite de Mrs Fournillon et Martin du 15/03/2023 précisant : pas de vestiaire « arbitres » actuellement (AP en cours pour T4 SYN)
- ✓ AOP/AAC du 03/11/2016

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 SYN provisoire jusqu'au 13/09/2023.



1.2 Confirmations de niveau de classement

■ ROMORANTIN LANTHENAY – STADE JULES LADOUMEGUE – NNI 411940101

Cette installation était classée T2 PN jusqu'au 16/09/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T2 du 07/03/2023

- ✓ Rapport de visite de Mrs Desoeuvres, Fournillon et Malbrand du 07/03/2023
- ✓ Il serait bon de revoir AOP et PV de CdS

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T2 PN avec des réserves et transmet à la CFTIS.

■ VALLOIRE SUR CISSE – STADE DES VALLEES A CHOUZY/CISSE – NNI 410550101

Cette installation était classée en niveau T5 jusqu'au 10/04/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T5 du 01/03/2023

- ✓ Rapport de visite de Mrs Fournillon et Lucas du 23/02/2023

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 06/04/2023.

■ NOUAN LE FUZELIER – STADE DE LA BAINARDERIE – NNI 411610201

Cette installation était classée en niveau T5 jusqu'au 06/01/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T5 du 27/02/2023

- ✓ Rapport de visite de Mrs Fournillon et Colombier du 23/03/2023

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 06/04/2023.

■ SAINT GERVAIS LA FORET – STADE DES ACACIAS – NNI 412120101

Cette installation était classée en niveau T6 jusqu'au 11/07/2029

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T6 du 06/03/2023

- ✓ Visite de Mrs Fournillon et Lucas du 23/02/2023 pour régularité classement

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 06/04/2023.

■ SAINT GERVAIS LA FORET – STADE GEORGES FARSY – NNI 412120201

Cette installation était classée en niveau T5 jusqu'au 20/11/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T5 du 06/03/2023

- ✓ Rapport de visite de Mrs Fournillon et Lucas du 23/02/2023

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 06/04/2023.

■ SALBRIS – STADE JEAN BRULE – NNI 412320401

Cette installation était classée en niveau T6 jusqu'au 20/11/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T6 du 27/02/2023

- ✓ Visite de Mrs Fournillon et Colombiers du 22/02/2023 notant l'absence de bancs joueurs

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 06/04/2023.



■ **SALBRIS – STADE JOSEPH CLEMENT – NNI 412320201**

Cette installation était classée en niveau T6 jusqu'au 21/06/2027

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T7 du 27/02/2023

- ✓ Visite de Mrs Fournillon et Colombier du 23/02/2023

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 06/04/2033.

■ **SALBRIS – STADE ROGER CORREZE – NNI 412320101**

Cette installation était classée en niveau T4 jusqu'au 04/06/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T4 du 06/03/2023

- ✓ Rapport de visite de Mrs Fournillon et Colombier du 22/02/2023
- ✓ AOP du 14/04/2014

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T4 PN jusqu'au 06/04/2033.

■ **VEUZAIN SUR LOIRE – STADE CHARLES DIARD à ONZAIN – NNI 411670101**

Cette installation était classée T4 jusqu'au 15/06/2030

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T4 du 22/03/2023

- ✓ Rapport de visite de Mrs Fournillon et Martin du 15/03/2023 (porter l'aire de jeu à 105 x 68)
- ✓ AOP du 10/11/2010

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T4 PN jusqu'au 06/04/2033.

■ **VEUZAIN – GYMNASSE GUY LEMOINE à ONZAIN – NNI 411679901**

Cette installation était classée Futsal 3 jusqu'au 10/02/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en Futsal 3 du 22/03/2023

- ✓ Rapport de visite de Mrs Fournillon et Martin du 15/03/2023
- ✓ AAC du 12/12/2014

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 3 jusqu'au 06/04/2033.

■ **HUISSÉAU SUR COSSON – STADE DE LA TONNELLE – NNI 411030101**

Cette installation était classée T4 jusqu'au 07/01/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T4 du 16/03/2023

- ✓ Rapport de visite de Mrs Fournillon et Martin du 15/03/2023 (porter l'aire de jeu à 105 X 68 et mettre les bancs à 5m par rapport à la ligne médiane)
- ✓ AOP/ACC du 31/10/2012

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T4 PN jusqu'au 06/04/2033.

■ **BLOIS – STADE SAINT GEORGES 2 – NNI 410180602**

Cette installation était classée en T4 SYN jusqu'au 01/09/2022

La C.R.T.I.S. reprend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en T4 SYN du 09/05/2022 (date de mise à disposition : 01/09/2012)

- Reçu tests in situ du 24/03/2023 de LABOSPORT conformes

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T4 SYN jusqu'au 01/09/2032.

La CRTIS rappelle au club qu'il doit assurer la sécurité des acteurs du jeu des vestiaires à l'aire de jeu.



4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.4 Création ou Mise aux normes vestiaires pour un niveau T5 ou plus

■ VEUZAIN – STADE CHARLES DIARD 2 à ONZAIN – NNI 411670102

Cette installation était classée T7 jusqu'au 04/10/2026

Cet équipement fait l'objet d'une réhabilitation pour un vestiaire « arbitres » pour un changement de niveau projeté T4

- ✓ Demande d'avis préalable du 14/02/2023 signée du maire
- ✓ Reçu plan coté pour la réhabilitation d'un vestiaire joueurs en vestiaire « Arbitres » pour 12m² HS + douches et sanitaire par mail du 15/03/2023 (prévoir lavabo avec miroir hors de la zone WC)

La CDTIS propose un avis favorable pour ce projet (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021) sous réserve que l'ensemble de l'installation soit conforme aux prescriptions du niveau projeté à l'issue des travaux et transmet à la CRTIS.

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

■ VEUZAIN SUR LOIRE – STADE CHARLES DIARD 2 – NNI 411670102

L'éclairage de cette installation était classé E7 jusqu'au 09/11/2023 (Ex E5 en 2019)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- ✓ AP du 21/01/2020
- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22/03/2022
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Fournillon et Martin en date du 15/03/2022

Type de sources : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 190 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,45
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.65

Zone de sécurité (points bis calculés) : non calculés

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 LED jusqu'au 06/04/2027.

District du Loiret

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.2 Confirmations de niveau de classement

■ ARTENAY – STADE GERARD FLEUREAU – NNI 450080101

Cette installation était classée en travaux jusqu'au 09/12/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T6 du 10/02/2023

- ✓ Visite de Mr Thomas du 17/11/2022

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 06/04/2033.



■ BEAUGENCY – STADE PAUL LEBUGLE – NNI 450280201

Cette installation était classée en niveau 5 (Ed 2014) jusqu'au 22/03/2021, puis en travaux jusqu'au 09/12/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T5 du 01/02/2023

- ✓ Visite de Mr Joubert du 01/02/2023

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 06/04/2033 sous réserve de la fourniture d'un rapport de la commission de sécurité sur la tribune avant le 30/06/2023.

■ SAINT AY – STADE JACQUES MIALON – NNI 452690101

Cette installation était classée en niveau T5 jusqu'au 18/07/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T5 du 01/02/2023 suite à travaux

- ✓ Rapport de visite de Mr Joubert du 01/02/2023 portant uniquement sur à la mise en place d'un arrosage intégré (Dossier FAFA étudié à la réunion du 02/02/2023)
- ✓ Demande d'AP du 25/06/2020 (PV n°8 CRTIS du 15/07/2020)
- ✓ AOP pour 299 personnes signée du maire du 21/03/2023

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 06/04/2033

■ CHEVILLY – COMPLEXE DU PONT NOIR – NNI 450930201

Cette installation était classée en niveau T7 jusqu'au 20/04/2019

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T7 du 27/02/2023

- ✓ Visite de Mr Gossec du 17/11/2022

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 06/04/2033.

8. AFFAIRES DIVERSES – CONSEIL SUR PROJET

■ AMILLY – STADE GEORGES CLERICEAU – NNI 450040102 et 450040104

La CRTIS reprend connaissance des projets sur le site GEORGES CLERICEAU à AMILLY pour des demandes d'AP notés au PV n°4 du 06/12/2022

- ✓ Reçu mail en date du 09/02/2023 de Mr Lapierre Loïc, Responsable du Service des Sports, confirmant cette route non accessible à la circulation de véhicule sauf secours et services municipaux
- ✓ Plan du stade avec les points de fermeture
- ✓ **AMILLY – STADE GEORGES CLERICEAU – NNI 450040104**

Cette installation est classée T7 Stabilisé jusqu'au 19/03/2024

Avis préalable pour une modification d'une aire de jeu stabilisé en gazon synthétique avec l'objectif sous réserve d'un niveau T3 SYN

- ✓ **AMILLY – STADE GEORGES CLERICEAU – NNI 450040102**

Cette installation était classée en niveau T7 Stabilisé jusqu'au 10/06/2015

Avis préalable pour une modification d'une aire de jeu stabilisée en gazon naturel avec l'objectif d'un niveau T7.

- ✓ **AMILLY – STADE GEORGES CLERICEAU – NNI 450040104**

Cette installation est une création

Avis préalable sur la création d'un éclairage E5 LED.



✓ **AMILLY – STADE GEORGES CLERICEAU – NNI 450040102**

Cette installation est une création.

Avis préalable sur la création d'un éclairage E6 LED.

La CRTIS confirme les avis préalables suite à la réception de la pièce demandée et rappelle qu'à l'issue des travaux, les bâtiments, clôtures... devront être conformes aux prescriptions du Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021

La CRTIS/CFTIS programmera, travaux terminés, une visite de classement de l'ensemble du stade.

■ **BLOIS – STADE SAINT GEORGES SYN – NNI 410180602**

Cette installation était classée en niveau T4 jusqu'au 01/02/2023

- ✓ La C.R.T.I.S. est toujours dans l'attente des tests in situ (mise à disposition : 01/09/2012)
- ✓ Le club demande un accord pour l'utilisation de cet équipement en R1 pour le match Blois 2 / St Cyr sur Loire

Au regard de la demande, la CRTIS autorise ce match. A l'issue de cette rencontre, l'équipement sera fermé jusqu'à réception des tests in situ conformes.

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

■ **SARAN – STADE DU BOIS JOLY 2 – NNI 453020102**

Cet éclairage est une création.

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 17/04/2023 pour un éclairage E6 LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Une étude photométrique pour E6 LED en date du 19/04/2022
- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 17m LB – 6,50m LT
- Hauteur minimum de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (3 par mât)
- Projecteur Optivision BVP528 A35 et BVP518 A35
- Température de couleur (k) :
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max =
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 172
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,58
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,78
- Zone de sécurité (points bis calculés) : non calculés

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03/04/2023 (date de création : 2022)
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Gossec en date du 14/03/2022
Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 187 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,41
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.62
Zone de sécurité (points bis calculés) : calculés

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS ne peut classer au vu du projet et demande que le réglage des projecteurs soit revu.



9.2 Confirmations de classement

■ MONTARGIS – STADE MAURICE BERAUD – NNI 452080101

L'éclairage de cette installation était classé E5 jusqu'au 26/11/2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 29/03/2022
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Scheurer en date du 23/03/2022
Type de sources : Iodure Métallique
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 278 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,50
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.67
Zone de sécurité (points bis calculés) : conformes

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 06/04/2024

■ SAINT JEAN LE BLANC – STADE LIONEL CHARBONNIER 2 – NNI 452860102

L'éclairage de cette installation était classé E6 jusqu'au 02/01/2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21/03/2022
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Joubert en date du 21/03/2022
Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 164 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,51
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.79
Zone de sécurité (points bis calculés) : conformes

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 LED jusqu'au 06/04/2025.

■ PROCHAINE REUNION LE 17 MAI 2023 AU DISTRICT DE L'INDRE.

Le Président CRTIS
Alain DESOEUVRES

Le Secrétaire de séance
Guy MALBRAND

Publié le 02/05/2023